

HE925WC – SCELLANT BES – BLANC

| 1. Identification du produit et de la compagnie | |
|---|---|
| <p>Fabricant HENRY COMPANY 909 N. Sepulveda Blvd., Suite 650 El Segundo, CA 90245-2724</p> <p>Pour renseignements : Services techniques Numéro de téléphone : (800) 486-1278 Site Web : www.henry.com www.bakor.com</p> | <p>En cas d'urgence (déversement, fuite, feu, explosion) : Composer le numéro suivant : Au Canada, CANUTEC : 613-996-6666 Aux États-Unis, CHEMTREC : (800) 424-9300</p> |
| <p>Date de publication : le 20 octobre 2013</p> <p>Nom du produit : HE925WC – SCELLANT BES – BLANC Code du produit : HE925WC</p> | |

| 2. Composition/Information sur les ingrédients | | | |
|--|------------|--|----------------------------|
| Ingrédient | Numéro CAS | | Pourcentage du poids total |
| carbonate de calcium | 1317-65-3 | | 40 - 60 |
| polyéther diol | 25322-69-4 | | 10 - 20 |
| silice, quartz | 14808-60-7 | | 0,1 - 1 |
| polymère | S/O | | 20 - 30 |
| dioxyde de titane | 13463-67-7 | | 1 - 10 |

| CARACTÉRISTIQUES CRITIQUES |
|---|
| <p>AVERTISSEMENT ! Le contact direct avec la peau et les yeux peut causer des irritations. L'ingestion peut causer des troubles gastriques. L'inhalation des embruns, vapeurs ou pulvérisations provenant du présent produit peut causer une irritation des voies respiratoires.</p> <p>Apparence/Odeur : matériau pâteux de couleurs variées, odeur minime</p> |

| 3. Identification des risques |
|---|
| <p>Voie(s) de pénétration primaire(s) Inhalation</p> <p>Risques pour les yeux Peut causer une irritation des yeux (brûlure, larmoiement, rougeur ou enflure).</p> <p>Risques pour la peau Peut causer une irritation de la peau ou une dermatite de contact lors d'un contact prolongé.</p> <p>Risques reliés à l'ingestion L'ingestion en quantités importantes n'est pas considérée comme étant probable. Le produit peut être dangereux si de grandes quantités sont ingérées, pouvant causer troubles gastriques, vomissements et diarrhées, ou encore des irritations à la bouche et au tube digestif.</p> <p>Risques reliés à l'inhalation Peut causer une irritation des voies respiratoires. L'inhalation prolongée des vapeurs ou embruns peut causer une dépression du système nerveux central, des étourdissements, céphalées, nausées et perte de coordination.</p> <p>Effets chroniques/Effets cancérogènes Le présent produit ou l'un de ses ingrédients présent à 0,1% ou plus est inscrit sur la liste des produits cancérogènes du NTP (National Toxicology Program), du CIRC (Centre international de recherche sur le cancer) ou l'OSHA (Occupational Safety and Health Administration). Consulter la section 11 (Information toxicologique) pour plus de détails.</p> |

4. Premiers soins**Yeux**

S'il y a contact, ouvrir grand les paupières et rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Si une irritation se développe et persiste, obtenir immédiatement des soins médicaux.

Peau

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver la zone touchée avec du savon et de l'eau.

Ingestion

Obtenir immédiatement des soins médicaux. NE PAS FAIRE VOMIR. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une victime inconsciente.

Inhalation

Amener la personne incommodée à l'air frais. Si elle respire difficilement, lui administrer de l'oxygène. Si des symptômes se développent, consulter un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Point d'inflammabilité : >100°C (>212°F)

Méthode de mesure du point d'inflammabilité : appareil Pensky-Martens en vase clos

Limite inférieure d'explosivité : non disponible

Limite supérieure d'explosivité : non disponible

Risques de feu et d'explosion

Le produit n'est pas considéré comme étant inflammable ou combustible. Parmi les produits de combustion, on compte le monoxyde de carbone et la fumée.

Agents extincteurs

Dioxyde de carbone, eau, eau pulvérisée, poudre extinctrice ou mousse chimique.

Instructions en cas d'incendie

Les pompiers devraient porter des appareils respiratoires autonomes et une tenue de protection complète.

6. Mesures à prendre lors de fuites accidentelles

Contenir et/ou absorber le déversement à l'aide de matières inertes (p. ex. sable, vermiculite). Ramasser et mettre au rebut conformément aux règlements en vigueur.

7. Manutention et entreposage**Précautions lors de la manutention et de l'entreposage**

Conservé dans des contenants bien fermés. Entreposer dans un endroit frais, sec et largement ventilé. Protéger de tout dommage physique. Protéger des extrêmes de température. Garder hors de la portée des enfants.

8. Mesures de protection personnelle contre l'exposition**Mesures d'ingénierie**

Utiliser en présence d'appareil de ventilation générale et locale par aspiration. Lorsque le produit est utilisé à l'extérieur, se tenir loin des entrées d'air des bâtiments ou encore, fermer et sceller les entrées d'air pour empêcher le produit de pénétrer dans le bâtiment.

Protection des yeux et du visage

Il est recommandé de porter des lunettes protectrices avec écrans latéraux ou des lunettes-masque.

Protection de la peau

Utiliser des gants de protection contre les produits chimiques afin d'empêcher tout contact avec la peau.

8. Mesures de protection personnelle contre l'exposition (suite)**Protection des voies respiratoires**

Le présent produit est un mélange encapsulé qui réduit le risque d'exposition aux matières particulaires dangereuses. L'exposition aux poussières ou embruns de pulvérisation aérogènes dangereux peut être générée par la pulvérisation, le meulage ou le broyage.

Le niveau de protection des voies respiratoires requis doit être évalué selon les expositions aux produits chimiques par un professionnel de la santé ou de la sécurité. Au besoin, utiliser un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré équipé d'une cartouche de protection contre les vapeurs organiques et d'un filtre à particules, approuvé par la NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health) ou encore d'un appareil respiratoire à adduction d'air pur. L'utilisation d'un appareil de protection respiratoire pourrait s'avérer nécessaire lors d'opérations de transformation comme le mixage, la pulvérisation, le meulage, le ponçage, etc.

Les limites d'exposition en milieu de travail pour les ingrédients individuels (le cas échéant) sont énumérées ci-après.

Ingrédient(s) – Limites d'exposition

silice, quartz

ACGIH TLV-TWA 0,025 mg/m³

OSHA PEL-TWA 30 mg/m³/(%SiO₂+2) (taux global d'empoussièrement)

OSHA PEL-TWA 10 mg/m³/(%SiO₂+2) (poussières inhalables)

dioxyde de titane

ACGIH TLV-TWA 10 mg/m³ (poussières inhalables)

OSHA PEL-TWA 15 mg/m³ (taux global d'empoussièrement)

9. Propriétés physiques et chimiques**Apparence**

Matériau pâteux de couleurs variées

Odeur

Odeur minimale

Type de produits chimiques : mélange

État physique : liquide

Point d'ébullition : non disponible

Densité relative : 1,56

Pourcentage de matières volatiles : <1

Pression de vapeur : non disponible

Densité de vapeur : non disponible

Facteur pH : non disponible

Solubilité : insoluble dans l'eau

Vitesse d'évaporation : <1

10. Stabilité et réactivité

Stabilité : stable

Polymérisation dangereuse : ne se produira pas

Conditions à éviter (stabilité)

Éviter les températures extrêmes.

Matériaux incompatibles

Éviter tout contact avec les oxydants forts et les acides forts.

Produits de décomposition dangereux

La décomposition ne risque pas de se produire si le produit est manutentionné et entreposé correctement.

Conditions à éviter (polymérisation)

Aucune

11. Information toxicologique**Effets chroniques/effets cancérigènes**

Le CIRC a déclaré que les produits chimiques suivants contenus dans le présent produit sont cancérigènes pour les humains (Groupe 1) : silice, quartz.

Le CIRC a déclaré que les produits chimiques suivants contenus dans le présent produit peuvent être cancérigènes pour les humains (Groupe 2B) : dioxyde de titane.

L'ACGIH a déclaré que les produits chimiques suivants contenus dans le présent produit sont cancérigènes présumés pour les humains (A2) : silice, quartz.

Le NTP a mis les produits chimiques suivants contenus dans le présent produit sur sa liste de produits cancérigènes connus pour les humains : silice, quartz.

Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition au présent produit en tant que poussière ou brume aérosol.

Information toxicologique diverse

Dans l'ensemble, des essais toxicologiques n'ont pas été effectués sur le présent produit. Les données toxicologiques disponibles pour les ingrédients individuels sont résumées ci-après.

Ingrédient(s) – Données toxicologiques

carbonate de calcium

LD50 (oral-rat) : 6450 mg/kg

silice, quartz

LD50 (i.v.- rat) : 500 mg/kg bw/Quartz (10-200 um)

12. Information écologique**13. Considérations relatives à la mise au rebut**

Mettre au rebut conformément aux lois gouvernementales municipales, provinciales et fédérales applicables.

14. Information concernant le transport

Non réglementé

15. Information sur la réglementation**Information sur la réglementation des États-Unis**

Mise en garde : contient une substance reconnue par l'État de Californie pour causer le cancer.

Ingrédient(s) – Information sur la réglementation selon l'État (États-Unis)

carbonate de calcium

Pennsylvanie – Risque dans le lieu de travail

silice, quartz

New Jersey – Risque dans le lieu de travail

Pennsylvanie – Risque dans le lieu de travail

Californie – Proposition 65

Massachusetts – Substance dangereuse

dioxyde de titane

New Jersey – Risque dans le lieu de travail

Pennsylvanie – Risque dans le lieu de travail

Ville de New York – Substance dangereuse

Information sur la réglementation canadienne

Le présent produit a été classifié conformément aux critères de risque du CPR. La fiche signalétique contient toute l'information requise par le CPR. Classification SIMDUT : D2A – Très toxique.

Ingrédient(s) – Information sur la réglementation canadienne

silice, quartz

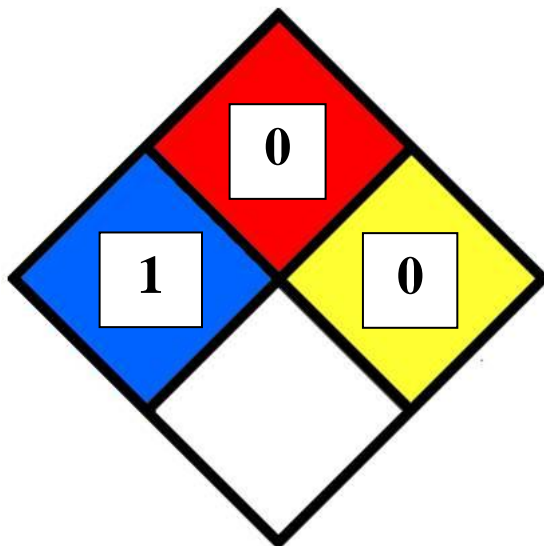
SIMDUT – Liste de divulgation des ingrédients

15. Information sur la réglementation (suite)

SIMDUT – Canada (pictogrammes)



NFPA



SIMD

| | |
|-------------------------|---|
| SANTÉ | 1 |
| INFLAMMABILITÉ | 0 |
| RÉACTIVITÉ | 0 |
| PROTECTION INDIVIDUELLE | |

16. Autre information

Révision/Information de l'auteur

La présente fiche signalétique remplace la fiche signalétique précédente en date du 5 octobre 2010.

Avis de non-responsabilité

Bien que le présent document ait été préparé avec une diligence raisonnable, nous ne consentons aucune garantie et ne faisons aucune représentation quant à l'exactitude ou l'intégralité de l'information aux présentes, et n'assumons aucune responsabilité quant à la pertinence de la présente information pour les fins prévues de l'utilisateur ou pour les conséquences de son utilisation. Il revient à chaque individu de déterminer la pertinence de la présente information pour ses fins particulières.

HENRY COMPANY